

[Aménagement des examens : baccalauréat général, évaluation des compétences expérimentales en physique-chimie et SVT](#) [1]

Baccalauréat général - Physique-chimie et de sciences de la vie et la Terre : évaluation des compétences expérimentales - session 2021

Note de service du 7 janvier 2021

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 3 du 21 janvier 2021

Le point 5 de la note évoque l'aménagement de l'épreuve à l'attention des candidats présentant un handicap. Les élèves en situation de handicap pour lequel le recteur sur avis du médecin désigné par la MDPH, n'a pas préconisé une dispense de la partie pratique de l'épreuve mais un aménagement, passent cette partie à partir d'une sélection de situations d'évaluation parmi les 25 situations retenues pour l'académie, qui sont adaptées à leur handicap. En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter notamment sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation voire l'adaptation de cette situation. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que la situation retenue permette que des compétences expérimentales soient mises en œuvre par le candidat afin qu'elles puissent être évaluées. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puissent passer l'épreuve, sans toutefois que soient dénaturées les compétences expérimentales évaluées.

[Consulter la note de service \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagement-des-examens-baccalaur%C3%A9at-g%C3%A9n%C3%A9ral-%C3%A9valuation-des-comp%C3%A9tences-exp%C3%A9rimentales-en>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo3/MENE2037155N.htm>